

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 juillet (11/07/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juillet, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame BAULU est nommée secrétaire de séance.

14 – 11 juillet 2019

14. Extension et amélioration de l'accessibilité de l'école Montebello – demande de subventions

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Considérant le contrat de ville 2015/2022 de Moissac signé le 10 juillet 2015,

Considérant le protocole de renouvellement urbain Moissac signé le 11 juillet 2016,

Considérant le plan opérationnel Quartiers politique de la ville du Tarn et Garonne, volet économie et emploi, deuxième tranche Contrat de Ville du 14 septembre 2018,

Considérant la nécessité de la Ville de Moissac d'agrandir l'école Montebello pour satisfaire l'obligation de dédoublement des classes de CP et de CE1,

Considérant l'évolution du projet dont le montant global est estimé à 213.000 € HT (255.600 € TTC) et donc de substituer la précédente délibération par celle-ci,

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat et le Conseil Départemental,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES

	HT	TTC
TRAVAUX	190 000,00 €	228 000,00 €
ETUDES	23 000,00 €	27 600,00 €
Total	213 000,00 €	255 600,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Etat	62%	132 561,00 €
Conseil Départemental	15%	31 800,00 €
Commune	23%	48 639,00 €
TOTAL	100%	213 000,00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE :**

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de l'école Montebello,

D'APPROUVER le plan de financement tel que ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour copie conforme
Moissac le 12 juillet 2019
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

